commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-214

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE SAINT HILAIRE

Le, Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2213-2, L2212-2 et L2131-1,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des partis législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de la circulation,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-huitième partie-signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu la demande de Madame Jeanine Vallée du 07 octobre 2024, pour une livraison de pellets au 11 rue Saint Hilaire à Illiers-Combray, une règlementation du stationnement doit être mise en place du 18 au 19 octobre 2024,
Considérant que pour autoriser la livraison de pellets au 11 rue Saint-Hilaire à Illiers-Combray, il y a lieu de prendre des dispositions de stationnement interdit du 18 au 19 octobre 2024 dans cette rue.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre la livraison de pellets au 11 rue Saint Hilaire, du 18 au 19 octobre 2024 à Illiers-Combray, nous devons interdire le stationnement des véhicules entre le numéro 11 et 13 de cette rue du 18 octobre à partir de 20h00 jusqu'au 19 octobre à15h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle- quatrième partie- signalisation de prescription, sera mise en place et dans les délais prévus et ceci à la charge de Madame Jeanine VALLEE.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur dans la commune d'Illiers-Combray et plus précisément sur le chantier.

ARTICLE 6 : La Directrice générale des services de la commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illiers-Combray et le Brigadier-Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.
Ampliation sera adressée à :
- Madame le Préfet d'Eure et Loir,
- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers
- Monsieur le Président de la communauté de commune entre Beauce et Perche
- Madame Jeanine Vallée

Fait à Illiers-Combray, le 07 octobre 2024
Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20241008-AR-2024-214-AR
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024